



# Terrassement et aménagement du terrain de notre propriété

Par **germine**, le **18/01/2011** à **00:19**

Nous avons fait appel à un terrassier pour l'aménagement de notre terrain après construction : nivellement, pose d'un textile, étalement de tout venant et de de gravier.

Nous avons signé un devis sans savoir qu'il était chiffré pour un aménagement d'une superficie de 320 m<sup>2</sup>. Nous l'avons réalisé quand le terrassier a commencé les travaux (en regardant de nouveau son devis), c'est lui qui nous l'a confirmé. Or, le terrain à aménager fait 357 m<sup>2</sup> mais sur notre terrain il y a la maison une terrasse carrelée, une plateforme en béton un mur d'enceinte monté juste avant. Quand on fait le total des surfaces qui n'étaient pas à gravillonner et que l'on les retire en fait la partie à gravillonner et de 230 m<sup>2</sup>.

Nous lui avons fait remarqué et qu'il fallait qu'il fasse la facture par rapport à la vraie surface réelle à gravillonner. Or nous avons reçu la facture et il n'a pas rectifié. Que devons-nous faire ? Payez que sur 230 m<sup>2</sup> en refaisant le calcul nous-mêmes ? attendre qu'il nous relance ? merci de votre aide !